



# Informations Agents contractuels BIATS et Projets

**Dispositif UM relatif aux personnels contractuels :**  
*Consulter l'intranet UM*

## En résumé :

- => CDD BIATS inférieur à 12 mois => 35h hebdomadaires – 2,5 jours de congés par mois
- => CDD BIATS égal ou supérieur à 12 mois => régime horaire à choisir
- => CDD sur projet (durée minimale 12 mois) => 38h30 hebdomadaires – 46 jours de congés annuels

## Période d'essai :

- 2 semaines pour une durée de contrat inférieure ou égale à 6 mois,
- 1 mois pour une durée de contrat de plus de 6 mois,
- 2 mois pour une durée de contrat supérieure à 1 an.

## Préavis de résiliation de contrat :

- Ancienneté de service de moins de 6 mois => 8 jours
- Ancienneté de service de 6 mois à deux ans => 1 mois
- Ancienneté de service à deux ans => 2 mois